

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 1870.

Réunion de l'ancienne commune de Mont-Hadelin aux canton et arrondissement judiciaires de Verviers.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

La commune de Mont-Hadelin, qui formait autrefois une commune distincte, ressortissant sous le rapport administratif et judiciaire au canton de Fléron, arrondissement de Liège, a été réunie par arrêté royal du 2 avril 1822, à la commune d'Olne, canton judiciaire de Verviers, dont elle forme aujourd'hui la section *D*.

Cette incorporation a été opérée sous le rapport administratif seulement, en vertu de l'art. 2 du règlement sur le plat-pays, le conseil d'État entendu.

Le territoire de l'ancienne commune de Mont-Hadelin, continue donc à faire partie du canton judiciaire de Fléron et de l'arrondissement judiciaire de Liège, bien que la commune à laquelle il appartient ressortisse au canton judiciaire de Verviers, et soit entré avec ce canton dans la composition de l'arrondissement judiciaire de Verviers, lors de la création, en 1830, d'un tribunal de 1^{re} instance en cette ville.

C'est là, Messieurs, une situation anormale qui est de nature à jeter du doute sur la délimitation respective de ces cantons et arrondissements judiciaires, et à faire naître des difficultés et des conflits de compétence en matière civile et en matière répressive.

Il importe tant dans l'intérêt des justiciables, qu'au point de vue de l'unité et de la composition régulière des circonscriptions judiciaires et administratives, de réunir la section *D* de la commune d'Olne, au canton et à l'arrondissement judiciaires de Verviers.

C'est dans le but de consacrer ce changement, dont l'utilité a été reconnue par

les autorités judiciaires et administratives qui ont été consultées et sur lequel le conseil provincial de Liège dans sa dernière session a émis un avis favorable, que j'ai l'honneur, Messieurs, d'après les ordres du Roi, de soumettre à vos délibérations le projet de loi ci-annexé.

Le Ministre de la Justice,

PROSPER CORNESSE.

PROJET DE LOI.



ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre de la Justice est chargé de présenter en Notre nom, aux Chambres législatives, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

L'ancienne commune de Mont-Hadelin, réunie à la commune d'Olné et y formant la section D, est distraite du canton judiciaire de Fléron, arrondissement judiciaire de Liège et réunie aux canton et arrondissement judiciaires de Verviers.

Donné à Bruxelles, le 20 novembre 1870.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de la Justice,

PROSPER CORNESSE.
